

**INSECTICIDE DE BRUMISAGE
ANTI-MARINGOUINS WILSON**

Pour la répression des maringouins et des
mouches noires dans la cour, sur le patio,
autour de la piscine, du camp ou du chalet

Mis au point pour être utilisé dans
les brumisateurs à gaz propane

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 17201 LOI P.A.

GARANTIE : propoxur 0,5 %

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

2 L

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford, ON
N3R 7W9
1-800-268-2806

Pour emploi au grand air dans les brumisateurs à gaz propane, ainsi que dans tous les genres de brumisateurs thermiques portatifs et d'accessoires de brumissage. L'insecticide de brumissage anti-maringouins Wilson donne une destruction rapide des mouches noires et des maringouins adultes à l'extérieur.

MODE D'EMPLOI : L'insecticide de brumissage anti-maringouins Wilson est une solution prête à employer. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, l'appliquer sous forme de brume dense lorsque l'air est calme. Brumiser dans la direction d'une légère brise et laisser la brume dériver dans l'endroit infesté. Brumiser en vous éloignant de l'endroit traité. Appliquer la brume de façon à envelopper complètement l'endroit à traiter, pour contacter autant d'insectes que possible. Appliquer l'insecticide à raison de 60 mL pour 100 m². Le meilleur temps pour brumiser est tôt le matin ou tard le soir, alors que les mouches noires et les maringouins adultes sont actifs, que les courants d'air ascendants sont faibles et qu'il y a habituellement peu de vent. Permettre à la brume de se dissiper avant de revenir dans l'endroit traité. Les mouches noires et les maringouins qui ont été en contact avec la brume insecticide devraient mourir de 15 à 30 minutes plus tard. Lorsqu'on emploie un brumisateur à gaz propane, on doit l'utiliser et l'entretenir conformément aux instructions de son fabricant.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ. Éviter l'inhalation du produit et son contact avec la peau. Bien se laver après l'avoir utilisé. Ne pas contaminer la nourriture des animaux et des êtres humains. Éviter de contaminer les endroits où les animaux mangent, comme les pâturages et les autres lieux de fourrage. Ne pas contaminer les approvisionnements d'eau, les cours d'eau, les lacs et les étangs. Ne pas utiliser comme insecticide pulvérisé à l'intérieur. Ne pas l'appliquer sur les animaux ou les êtres humains. Toxique pour les abeilles. Ne pas traiter directement les plantes.

PREMIERS SOINS : En cas d'empoisonnement, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. **En cas d'absorption,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. L'atropine est un antidote. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Des grosses doses de l'ingrédient actif occasionneront une dépression de la cholinestérase. Le sulfate d'atropine est un antidote. On ne doit pas donner de morphine. Dans les cas sérieux d'empoisonnement, l'œdème pulmonaire est un danger à surveiller. Dès le premier signe d'œdème pulmonaire, il faut donner de l'oxygène au malade et le traiter d'après ses symptômes.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant et le jeter avec les ordures ménagères.

Pour plus de amples renseignements sur ce produit ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806.

www.wilson.nu-gro.com

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))